

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Westen



COMMUNE DE

Strassen

Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

Union
Grand-Duc
Adolphe



Ecole de Musique
Museksschoul Westen

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Judi , 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00 à l' Ecole Hueflach / Ecole Antoine de Saint-Exupéry Strassen	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Judi , 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00 à l' Ecole Hueflach / Ecole Antoine de Saint-Exupéry Strassen		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi , 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30 à l' Ecole Hueflach /Ecole Antoine de Saint-Exupéry Strassen		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Mardi , 14h30 - 16h00 ou 15h30 - 17h00 ou Judi , 13h30 - 15h00 à l' Ecole Hueflach /Ecole Antoine de Saint-Exupéry Strassen		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Mardi , 16h00 - 18h00 ou Judi , 15h00 - 17h00 ou Mercredi 16h15 - 18h15 à l' Ecole Hueflach /Ecole Antoine de Saint-Exupéry Strassen		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Mardi , 17h00 - 19h00 ou Judi , 17h00 - 19h00 à l' Ecole Hueflach /Ecole Antoine de Saint-Exupéry Strassen		
Formation musicale 1 (français/anglais)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Judi , 14h00 - 15h00 ou Samedi , 13h00 - 14h00 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 2 (français/anglais)	avoir réussi l'année précédente	Judi , 15h00 - 16h30 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 3 (français/anglais)	avoir réussi l'année précédente	Judi , 16h30 - 18h30 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 4 (français/anglais)	avoir réussi l'année précédente	Samedi , 10h30 - 12h30 au Kinneksbond - Mamer		

* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	Mardi , 17h15 - 19h15 à l' Ecole de musique Kehlen ou Mercredi , 16h00 - 18h00 à l' Ecole De Musique Arca Bertrange	75 €	100 €
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	Lundi , 17h30 - 19h30 à l' Ecole de musique Kehlen ou Mercredi , 18h00 - 20h00 à l' Ecole De Musique Arca Bertrange		
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	Mardi , 18h00 à 20h00 à Bertrange (Ecole de musique Arca) ou Mercredi , 19h00 - 21h00 au Kinneksbond - Ecole de musique	gratuit	
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	Lundi , 18h00 - 20h00 à l' Ecole De Musique Arca Bertrange ou Jedi , 19h00 - 21h00 au Kinneksbond - Mamer		

COURS COLLECTIFS

(Formation théâtrale et pratique collective)

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	- à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	Lundi , 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00 ou 18h00 - 19h00 Mardi , 14h00 - 15h15 ou 15h15 - 16h20 ou 16h20 - 17h25 ou 17h25 - 18h30 à Kehlen (Ecole de musique) Samedi , 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30 à Bertrange (Schauwenburg)	gratuit	/
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans	Lundi , 20h00 - 21h00 à Bertrange (Ecole de musique Arca) ou Mercredi , 20h00 - 21h30 au Kinneksbond - Mamer		100 €

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano / Keyboard / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2. - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
Chant individuel	- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100€
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

Procédure d'inscription

Les fiches d'inscriptions sont à envoyer uniquement à inscriptions.westen@ugda.lu
du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024**, en format pdf

Merci de bien préciser dans l'objet du mail: "Strassen - votre nom" (Ex.: Strassen-Marie.Muller)

Informations - Museksschoul Westen

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA

Nathalie Alves: 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu

*Ne pas utiliser ce mail pour
envoyer les fiches d'inscriptions.*

Informations - Strassen

Coordonnées du responsable local

Fränk Wagner:
22 05 58 35 / frank.wagner@ugda.lu

Ne pas utiliser ce mail pour envoyer les fiches d'inscriptions.

Location d'instruments à vent

Fanfare Stroossen:
Paul Weckering: weckerip@pt.lu; 691 31 13 33

Les instruments à vent seront attribués aux élèves mineurs selon les disponibilités et contre un forfait annuel de 125€ (100€ location et 25€ assurance) par l'intermédiaire de la Fanfare Stroossen.

Les élèves participant activement aux activités de la Fanfare Stroossen / Stroosener Music-Kids ne paient que 25€ pour l'assurance. Dans ce cas, les frais de location seront pris en charge par la Fanfare.



Formation instrumentale	Instrument: <input type="checkbox"/>	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>		
Formation théâtrale	Théâtre <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
Pratique collective	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser):	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**La rentrée scolaire aura lieu
le mercredi 18 septembre 2024.**